Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 04/07/2024 à 17h06 Réference de l'AR: 010-211000310-20240702-08_02072024-DE Affiché le 04/07/2024; Certifié exécutoire le 04/07/2024

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Noml	ore de Mer	nbres
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19
		+ 3 pouvoirs

Date de convocation
26 juin 2024
Date de publication
4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents: Katty CLAYES TAHKBARI, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.

Représentés: Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_02072024

N°08: DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Compte-tenu de la nécessité de modifier le budget pour intégrer des recettes et des dépenses non prévues initialement, il convient de passer une décision modificative afin de procéder aux modifications de crédits suivantes :

(tableau page suivante)

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap. 67 - c/ 673	+	5 000,00€	Chap. 013 - c/ 6419	+	5 000,00 €
TOTAL	+	5 000,00 €	TOTAL	+	5 000,00 €
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Op. 023 - c/21312 - s/2112	+	70 500,00 €			
Op. 055 - c/21351 - s/0200	-	50 000,00 €			
Op. 119 - c/ 2313 - s/3172	1 - 1	500 000,00 €			
Op. 121 - c/ 2312 - s/5110	+	500 000,00 €			The second secon
Op. Non Ind c/2138 - s/0200	-	20 500,00 €			
TOTAL	+	0,00€	TOTAL	+	0,00 €

- c/ 673 augmentation des crédits : annulation de plusieurs titres de la CCRB (Rbst frais surveillance cantine versés par le département au titre des amendes de police)
- c/ 6419 pour équilibrer (nombreux remboursements de salaires perçus des assurances)
- op. 023 (travaux écoles) : prévu 50 000 € en op. 104 pour rénovation thermique divers --> devis 70 500 € pour école Gambetta
- op. 121 c/ 231 : ajustement des crédits suite à ouverture des plis pour le marché des belvédères et passerelles (COULEE VERTE)
- op. 119 (Complexe de loisirs) : pour ajustement des crédits suite à modification de l'op. 121

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

Par 19 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Maitre, Mme Chèvre, M. Ingelaere pouvoir à Mme Chèvre)

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



...Si.mane...DEVAUX., secrétaire de séance

Newall